

Notre liberté nous engage.

Mme le maire, cher.e.s collègues,

Cette consultation est une catastrophe, un échec cuisant de notre communication sur un des enjeux les plus importants de ce 21e siècle, si ce n'est le plus important.

13 participants sur 1817 habitants ! C'est une honte.

Et nous en sommes tous et toutes ici responsables, cette loi APER a été votée le 10 mars 2023. C'est paru dans la gazette des communes dès le mois de juin, vous y êtes abonnés, vous le saviez.

Nous vivons dans une République démocratique où la liberté est le premier terme de notre devise, et nous en sommes fier.

Mais cette liberté nous engage, comme le disait Sartre, cette liberté nous rend responsables, et plus nous aurons de liberté, plus nous serons responsables de nos actes et de ses répercussions. Et principalement les élu.e.s, Mme le maire, vous avez été élue à la majorité, vous êtes donc majoritairement responsable. Et vous ne pouvez pas dire que vous n'étiez pas informé, en particulier avec les différents mandats que vous avez, vous êtes un peu la madame écologie de l'agglomération.

C'est votre travail à plein temps et j'espère plus qu'à plein temps. Il n'était pas nécessaire d'attendre cette loi et encore moins le document de la préfecture du 19/09/2023 pour agir.

Ça fait plus de 50 ans, depuis le rapport Meadows en 1972, que nous connaissons l'impact destructeur des activités humaines, cela fait plus de 30 ans que le GIEC nous informe et nous alerte de l'ampleur du changement climatique. Mme le maire, j'ose espérer qu'avec vos différentes casquettes, vous avez assisté à la conférence de Mr Christophe Cassou, rapporteur principal du GIEC, le 11 juillet 2022, invité par de conseil départemental où vous siégez.

La loi nous impose et heureusement, car nous n'avons pas le choix, d'accélérer la transition énergétique, vers une énergie décarbonée. Pour atteindre -30 % d'énergie fossile en 2030, dans 6 ans, et zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. C'est les enjeux de la loi APER, c'est aussi la seule alternative pour un futur soutenable, pour nos enfants et petits-enfants. Sans parler des autres limites planétaires à ne pas dépasser pour que l'humanité puisse continuer à vivre dans un milieu sûr. Nous en avons dépassé 6 sur les 9 !

Nous nous devons d'informer nos administrés que nous allons vers des bouleversements, qu'il y aura des contraintes. Qu'il faut réaliser que nous faisons partie du monde animal et que nous sommes à 100 % dépendant de notre terre et de ses ressources et qu'elles sont limitées. Nous n'arriverons pas au 1,5°, promis par l'accord de Paris, nous sommes actuellement sur la trajectoire des 2,7° d'augmentation de température en 2050. Le gouvernement français a retenu un réchauffement de 4° en France en 2100 ! Les conséquences seront la multiplication des feux de forêt, des cyclones, des canicules, des sécheresses, mais aussi des inondations. Les vagues de migrants climatiques seront de plus en plus intenses, venant de pays où il ne sera plus possible de vivre. Il est plus que temps de se préparer à ces changements, avec la modification des activités économiques et un changement de paradigme. Ce n'est pas du catastrophisme, c'est du réalisme.

Sans rentrer ici dans le débat de ce que nous devons faire, ce n'est pas le moment. Si ce n'est que ces contraintes, au-delà d'être salutaires, peuvent être un levier social pour plus d'équité, de solidarité, de fraternité, de santé, d'emploi local et j'ajouterais de joie de vivre. Il nous faut acter l'importance de la sensibilisation auprès de nos administrés. Nous avons cette responsabilité, rappelons-nous l'adage : « **Gouverner, c'est prévoir.** Ne rien prévoir, ce n'est pas gouverner, c'est courir à sa perte ».

Nous le voyons avec cette consultation hâtive et tardive. Je le vis en discutant avec nos administrés, et même ici dans cette assemblée, où le niveau d'information n'est absolument pas au rendez-vous des enjeux que nous traversons. Des élus, des citoyens, des citoyennes de Nay, d'Asson, de Bedous, de Pau, de Lembeye m'ont contacté pour avoir des informations sur cette loi et son application. Mais je préfère parler d'implication et des raisons de cette législation. Car c'est bien en connaissance de cause et en responsabilité que nous pourrions agir librement et volontairement.

Nous sommes à la charnière d'un monde croulant et suffocant sous son consumérisme mortifère, laissant une grande partie de sa population dans la souffrance, exterminant sans vergogne la faune et la flore ; et d'un monde plus juste, dans le respect des limites de notre planète et de chaque individu vivant humain ou non humain. Nous avons encore le choix.

Et ne me dites pas, comme je l'ai entendu que cela ne se passe pas chez nous ! Le gaz à effet de serre n'a pas de frontière, 80 % des insectes ont disparu en Europe. Et c'est bien l'occident qui est responsable de ses bouleversements. Encore une fois, pensons global et agissons local. « La terre ne nous appartient pas, nous l'empruntons à nos enfants », disait Saint Exupéry. Nous avons cette responsabilité, ici et maintenant, car c'est bien à l'échelle locale, communale que nous pouvons, que nous devons initier, étymologiquement, *se mettre sur le chemin*, nous-mêmes, d'abord, et nos administrés. Et pour citer Gandhi, « Soyons le changement que nous voulons voir dans le monde », c'est de notre responsabilité, il y a urgence !

Et si nous voulons continuer à proclamer « qu'il fait bon vivre » dans notre village, travaillons notre exemplarité, informons et agissons !

Merci.